

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Jeudi 19 octobre 2023* à 20h00

Séance du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois d'octobre

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 12 octobre 2023

Date d'affichage : 12 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, GASNIER Hervé, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Madame MARIE Agnès donne pouvoir à Mr TORSET Philippe
Madame FOINARD Corine donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude

Monsieur BELTRAN Raphaël a été désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2023

Le compte rendu du 21 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS COMMUNE, AEP et ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article R 2321-2 alinéa 3 du CGCT impose de constater une provision pour les créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le tableau joint par le SGC de Romorantin reprend ces créances, avec un calcul de la provision à 15 %, seuil conseillé minimum donné par la Cour des comptes. Cette provision est obligatoire et génère une anomalie de qualité comptable en cas de non-mandatement.

Il expose ensuite les décisions modificatives correspondantes à ces ouvertures de crédit. Celles-ci consistent à effectuer un mouvement de crédit.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité d'adopter les décisions modificatives suivantes :

**DM2 BP COMMUNE 2023 : Mouvement de crédits
Relative aux dépréciations de créances de plus de 2 ans**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D65888: autres charges de gestions courantes	204,00 €			
TOTAL D65 : charges de gestions courantes	204,00 €			
D6817 : Dota dépréciations des actifs circulants		204,00 €		
TOTAL D68 : Dota amort, dépréciat, et provis		204,00 €		
Total Général	204,00 €	204,00 €		

**DM1 BP AEP 2023 : Mouvement de crédits
Relative aux dépréciations de créances de plus de 2 ans**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523: réseaux	1 934,00 €			
TOTAL D011 : charges à caractère générale	1 934,00 €			
D6817 : Dota dépréciations des actifs circulants		1 934,00 €		
TOTAL D68 : Dota amort, dépréciat, et provis		1 934,00 €		
Total Général	1 934,00 €	1 934,00 €		

**DM1 BP ASSAINISSEMENT 2023 : Mouvement de crédits
Relative aux dépréciations de créances de plus de 2 ans**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Dim° crédits	Aug° crédits	Dim° crédits	Aug° crédits
FONCTIONNEMENT				
D61523: réseaux	1 349,00 €			
TOTAL D011 : charges à caractère générale	1 349,00 €			
D6817 : Dota dépréciations des actifs circulants		1 349,00 €		
TOTAL D68 : Dota amort, dépréciat, et provis		1 349,00 €		
Total Général	1 349,00 €	1 349,00 €		

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire propose de statuer sur les demandes de subventions 2023 aux associations.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer pour 2023 les subventions aux associations dont nous avons reçu les demandes comme suit pour un montant total de 3 073 € :

- Comité des Fêtes : 153 € par 12 voix pour, Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Mme PASINI-BERLU Sandrine et Mr GAUTIER Patrick n'ont pas pris part aux débat et vote.
- A.F.N.S : 153 € par 14 voix pour, Mme AUDIANNE Marie-Claude n'a pas pris part aux débat et vote.
- UNC-AFN de Fresnes : 45 €
- Coopérative scolaire (20 € par enfants 95 enfants) : 1 900 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Contres : 250 €
- Etincelle : 80 €
- Le centre des apprentis de TOURS (2 adolescents X 80 €) : 160 €
- FNACA Contres : 45 €
- Lycée BOISSAY (1 adolescents X 80 €) : 80 €
- Club de l'Espoir : 207 €

Par 15 voix pour

Il est précisé que les associations qui déposeront leurs demandes après cette réunion seront traitées à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Pour rappel, les associations qui sollicitent une subvention doivent faire une demande écrite, tous les ans, en joignant le bilan comptable, celle-ci n'étant pas attribuée automatiquement. Monsieur BELTRAN Raphaël demande en complément le PV de l'AG en cas de changement de bureau afin d'actualiser la fiche des associations.

AVENANT REGIE DE PECHE

Monsieur le Maire propose de prendre un avenant à l'arrêté de Régie de pêche afin d'y intégrer un article pour la mise à disposition d'un fond de caisse de 150 €, pour les régisseurs, afin de faciliter les débuts de saison. Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de mettre à disposition un fonds de caisse de 150 € pour la régie de pêche. Cet article sera rajouté à l'arrêté d'institution de la régie de recettes pêche actuel.

Les recettes et dépenses de la saison de pêche 2023 ont été également exposées.

NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi 3DS du 21 février 2022 demande aux Collectivités territoriales de désigner un référent déontologue des élus locaux. L'association des Maires de Loir-et-Cher, afin d'aider les communes dans leur choix, propose à titre indicatif une liste de personnes qui ont déjà donné leur accord pour exercer la mission de référent déontologue.

Monsieur le Maire propose de nommer Mr GUETTARD Hervé, ancien bâtonnier, avocat au barreau de BLOIS, qui a été contacté et serait d'accord pour être notre référent élus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité de nommer Mr GUETTARD Hervé comme référent déontologue des élus locaux pour notre commune. Une lettre de mission sera rédigée afin de consigner les modalités de saisine et de délivrance de l'avis du référent déontologue.

FONDS DE CONCOURS 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune dispose d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis d'un montant de 41 765 € à utiliser pour les années 2023-2025. Au vu des travaux de voirie de cette année, il est proposé de demander un fonds de concours de 27 000 € à la communauté de communes Val-de-Cher-Controis afin d'aider à financer ce projet s'élevant à 91 849 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 15 voix pour, soit à l'unanimité, de solliciter un fonds de concours d'un montant de 27 000 € auprès de la Communauté de Communes Val-de-Cher Controis pour les travaux de voirie 2023.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la commission de contrôle des listes électorales doit se réunir entre le vendredi 24 novembre et le jeudi 28 décembre 2023. Les membres de cette liste ont retenu la date du 29 novembre 2023 à 18h30.
- Que des achats de mobilier ont été effectués : Chaises enfants et rayonnage pour la bibliothèque, bancs pour l'école, une armoire de ménage pour les salles multi-activités, un réfrigérateur pour la cantine. Mme AUDIANNE Marie-Claude rappelle également l'achat de vaisselle pour le foyer communal.
- Que Mr BADIER Guy a fait valoir ses droits de départ à la retraite pour le 1^{er} janvier 2024. Il va falloir se pencher sur le recrutement d'une autre personne et modifier les postes existants du service technique
- Qu'il a été fait appel à l'entreprise d'atelier protégé Le Phénix pour le désherbage du cimetière. L'année prochaine un devis annuel sera demandé afin d'étudier si des interventions tout au long de l'année sont possibles.
- Qu'il faudra prévoir l'année prochaine l'achat d'un camion pour remplacer celui actuel qui a fait son temps et donc étudier les différentes possibilités.
- Que le rassemblement pour la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30, pour un départ du défilé à 10h45. Des invitations seront envoyées
- Que les personnes désirant participer au repas des aînés du 9 décembre doivent s'inscrire en Mairie. Le traiteur est le même que l'année passée. Les colis pour les personnes qui n'assisteront pas au repas seront pris à Super U avec en plus l'achat d'un ballotin de chocolats.
- Qu'une réunion des Conseillers Municipaux doit être programmée dans la semaine du 23 au 27 octobre pour étudier l'étude de sécurisation du bourg effectuée et présentée mardi dernier par Mr BESBARD de l'ATD afin de déterminer les priorités à effectuer pour 2024. Demande de subventions possible. La

DETR qui doit être déposée au plus tard le 31 décembre 2023. Réunion programmée le 26 octobre à 19h00.

- Qu'il faut également penser à réfléchir sur le devenir de la maison rue de Fougères et voir pour un accès direct sur le parking de la Mairie.
- Que la communauté de communes a élu son nouveau Président, Mr Jacques PAOLETTI et son nouveau bureau.

Monsieur MÊMETEAU Julien demande un point sur le dossier cantine. L'action juridique se continue, mais c'est en bonne voie.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr CHAMPEAUX Jacky, qui informe le conseil municipal :

- Que la réfection des toitures de tous les bâtiments à la suite de la grêle de juin 2022 est terminée et qu'une gouttière à la cantine a également été changée. La demande de remboursement du solde auprès de l'assurance a été effectuée. Le changement des lampes à l'église reste encore à faire. Cela est dû à une erreur de nacelle. Les entreprises concernées se mettront en contact pour prévoir ces travaux.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mr BELTRAN Raphaël, qui informe le conseil municipal :

- sur des préparatifs et de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre avec l'exposition à la bibliothèque
- que la poignée des salles multi-activités est défectueuse et n'est toujours pas changée et que l'accès latéral à la garderie se dégrade. Dans l'attente de l'intervention de l'entreprise.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme SAUGER-PLOUY Séverine et Mr GASNIER Hervé qui informent le conseil municipal :

- que tout se passe bien à l'école avec les nouvelles recrues. Il reste encore un peu de rodage pour le midi. Elles vont partir successivement suivre leur formation d'intégration courant fin d'année 2023 et début d'année 2024. Elles seront remplacées par Mme BOISSEAU Marie-Christine afin de maintenir le bon fonctionnement des périodes périscolaires.
- Qu'un plan énergétique est en cours pour rénover le groupe scolaire. A étudier.
- Que des ateliers cuisine vont être mis en place début novembre pour les enfants avec Kathia. Leurs premières créations seront des petits fours pour le 11 novembre.
- Que le bureau de la directrice sera peint la première semaine des vacances de la Toussaint. La commune a acheté tout le matériel. L'A.P.E effectuera les travaux
- Tout est ok pour la bibliothèque.
- Le nouveau président de l'A.P.E est Mr MOINE Eric

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Mme AUDIANNE Marie-Claude qui demande :

- Si les caméras du cimetière fonctionnent normalement. Oui elles sont opérationnelles.
- S'il y a de l'avancement sur les 2 projets de parc de panneaux photovoltaïques sur la commune. Non toujours au stade de l'étude.

Monsieur le Maire donne pour finir la parole à Mr DE WEDUWE Willy :

- Qui informe que plusieurs candélabres ne fonctionnent pas Rue de l'Orme : nous allons demander à nouveau à l'entreprise de passer car elle est déjà intervenue la semaine passée.
- Qui demande si le busage d'une partie du fossé Rue de l'Orme est possible par un particulier et quelles sont les prescriptions : oui, il doit déposer une demande en Mairie, une réponse lui sera faite en lui notifiant les normes en vigueur.
- Qui demande s'il peut consulter en Mairie un ancien acte notarié : oui cela est possible.

Avant de clore la réunion Mr le Maire constate des tombes à l'abandon au cimetière et propose au conseil municipal de lancer les démarches de reprise des caveaux, afin de sécuriser le site.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
P. TORSET.